



## Renociation achat vehicule particulier

Par **lulu62120**, le **30/11/2012** à **12:23**

bonjour,je vous presente un peu mon probleme  
voila il y a quelques mois mon mari et moi voulions acheter un vehicule a un particulier pour un montant de 2600€,la vendeuse acceptant un paiement par mensualites le vehicule restant chez elle jusqu'a la fin de l'echeance.

Apres quelques mois de paiements soit 1000€ et le depart spontanee de mon mari du domicile conjugal,je me retrouve donc seule avec mes 3 enfants a charge plus un arrivant le mois prochain.Bref,avec maintenant des difficultes financieres et en instance de divorce,la vendeuse me reclame la somme restante due soit 600€ de suite car pour non-paiement der deux mois et bien sur le reste a raison de 300€ par mois que je ne peux bien sur pas regler.Lui ayant fait connaitre ma situation la vendeuse insiste quand meme a reclamer l'argent donc je lui ai dit qu'elle pouvez garder son vehicule et l'argent deja verse pour ne pas avoir de probleme car entre-temps on a change le nom de l'acquireur qui etait avant mon mari.

alors ma question est la suivante:comment pourrais-je me faire rembourser des 1000€ tout en me retractant de l'achat?

encore merci de vos reponses

Par **Lag0**, le **30/11/2012** à **13:46**

Bonjour,

Comment a été conclue cette vente ? Avez-vous signé un protocole d'accord ?

Par **lulu62120**, le **30/11/2012** à **13:50**

il y a bien un contrat de vente mais la carte grise n'a pas été barrée  
la vendeuse a toujours possibilité de la revendre

Par **lulu62120**, le **30/11/2012** à **13:55**

l'engagement de la reconnaissance de dette a été fait au nom de mon mari mais a été modifié  
par la suite mais pas encore de signe à savoir mon père

Par **Lag0**, le **30/11/2012** à **14:09**

Que la carte grise n'ait pas été barrée ne change rien au contrat signé.  
Sauf accord de toutes les parties, le contrat doit être honoré.

Par **lulu62120**, le **30/11/2012** à **14:16**

désolé j'ai fait une erreur le contrat de vente n'a pas été fait, il devait être fait à la fin du  
paiement avec l'acquisition du véhicule

Par **lulu62120**, le **30/11/2012** à **14:18**

de plus la vendeuse est d'accord pour la renonciation mais ne m'a pas parlé d'un éventuel  
remboursement

Par **Lag0**, le **30/11/2012** à **14:46**

Je ne comprends pas bien, vous versez de l'argent pour une voiture sans qu'aucun contrat ne  
soit fait ???

Donc en clair, vous donnez de l'argent à cette personne sans qu'elle ait l'obligation ensuite de  
vous fournir le véhicule ??????

Par **lulu62120**, le **30/11/2012** à **16:21**

un document a été fait en deux exemplaires notifiant qu'à la fin du règlement de la somme  
totale; l'acheteur fera l'acquisition du véhicule